

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 17435
Numéro SIREN : 899 995 534
Nom ou dénomination : 72 RUE DULONG

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 101199

72 RUE DULONG

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 21 place de la République, 75003 Paris

899 995 534 RCS Paris

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

.../...

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

constatant que la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à la somme de (16.925,01) euros,

décide d'affecter la perte de l'exercice écoulé en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève, après affectation, à (16.925,01) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

(Décision à adopter dans le cadre de l'article L. 225-248 du code de commerce)

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

prend acte qu'en raison des pertes constatées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social,

décide, en application des dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoir pour formalités)

L'Associé Unique,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

.../...

Le présent extrait est signé par le Président au moyen d'un processus de signature électronique mis en œuvre par DocuSign®, conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil.

DocuSigned by:

Clément Alteresco

Le Président

Bureaux à Partager

Représentée par Monsieur Clément Alteresco